

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 22 MAI 2019

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Gérard DACHEUX, Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

Excusés : MM. Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Yves AVOIRTE,
M. Philippe DEBEAUPUIS, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 10/4/2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 10/4/2019 a été envoyé aux membres du Comité de Direction le 25/4, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1609 du 30/4/2019.

Il est **adopté à l'unanimité**.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ du 10/4 au 21/6, à l'Institut du Monde Arabe, à PARIS : **Exposition « Foot et monde arabe - La révolution du ballon rond »**
- ✓ du 10/4 au 26/5, à l'Institut du Monde Arabe, à PARIS : **« Exposition F.F.F. : 100 ans de passion et d'innovations - 1919 / 2019 - Centenaire de la Fédération Française de Football »**

Il y a tout juste un siècle, le Football Français vivait une étape décisive de son organisation et de son développement avec la création de la Fédération Française de Football (F.F.F.).

100 ans d'une histoire riche en émotions, exploits et personnalités, mais aussi en évolutions et innovations sportives et techniques, que la F.F.F. a retracée et propose de revivre dans le cadre de cette exposition.

le 15/4, à CLAIREFONTAINE : **Session de formation des Formateurs sur le thème du « Neuro-Apprentissage »** au profit des Conseillers Techniques « Développement et Animation des Pratiques » du District

- ✓ le 16/4, au siège du District : **Remise des Ecussons des Arbitres issus de la 2^{ème} session de formation.**

- ✓ le 17/4 : **Remise du « Label Jeunes » et du Label des Ecoles Féminines de Football à l'E.S. TRAPPES**
- ✓ le 18/4, à PARIS : **« Soirée des Bâtisseuses », organisée par la Ligue et réservée exclusivement aux femmes qui font le football amateur Francilien**
A cette occasion, Mme Mireille LAFON, Présidente de l'O.S.C. ELANCOURT, a été mise à l'honneur, à titre de Présidente du 2^{ème} plus grand club Francilien ayant à sa tête une Présidente.
- ✓ le 27/4, à PARIS : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le 28/4 : **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN**
- ✓ le 29/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 30/4, à la Mairie de MEULAN-EN-YVELINES : **Rencontre avec la Maire de MEULAN-EN-YVELINES et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, à propos du terrain du C.N. MEULAN**
Pour rappel, une visite des terrains de MEULAN avait été effectuée avec la D.D.C.S., le 21/3, suivie d'une rencontre avec la municipalité, puis, le 3/4, d'une rencontre avec le C.N. MEULAN
- ✓ le 4/5, à BOURG-LA-REINE : **Finales Régionales du Festival Foot U 13**
En terminant 1^{ère} devant le PARIS F.C., l'équipe U 13 F du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN s'est brillamment qualifiée pour la Finale Nationale du Festival Foot U 13 qui se déroulera les 1^{er} et 2/6, à CAPBRETON (Landes).
- ✓ le 5/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le 7/5, à ORLY : **Inauguration du Centre d'Entraînement du PARIS F.C.**
- ✓ le 10/5, à PARIS : **Dîner du Centenaire de la Fédération Française de Football**
- ✓ le 11/5, à PARIS : **Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**
- ✓ le 14.05.2019, au siège du District : **Rencontre avec le Bureau de l'U.N.A.F. 78**
- ✓ le 16/5, au siège du District : **Rencontre avec les clubs Yvelinois qui participent aux compétitions Féminines**
- ✓ le 18/5, au siège du District : **Réunion des délégués du District**
- ✓ **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football :**
 - . le 18/5, à l'O.S.C. ELANCOURT
 - . le 18/5, au C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE
- ✓ le 20/5, à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine) : **Réunion des Présidents et Directeurs des Districts Franciliens**
- ✓ le 21/5, au siège du District : **Réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

3 / LES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2019 / 2020

Le Comité de Direction décide de **ne pas modifier les tarifs du District** pour la saison 2019 / 2020.

Compte tenu de la **modification du mode de paiement des Arbitres du District**, qui entraînera le recours à des prélèvements automatiques sur le compte des clubs, il est décidé d'ajouter à l'Annexe 2 au Règlement Sportif du District une amende de 50 € encourue en cas :

- de non-paiement, dans le délai réglementaire, des indemnités des Arbitres par un club refusant d'autoriser le prélèvement mensuel sur son compte,
- de rejet d'un prélèvement mensuel,
- de non-paiement, dans le délai réglementaire, des indemnités des Arbitres, à la suite d'un rejet de prélèvement.

4 / LES INDEMNITES DES ARBITRES, DELEGUES ET OBSERVATEURS EN ARBITRAGE POUR LA SAISON 2019 / 2020

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 29/4, de ne pas modifier, pour la saison 2019 / 2020, les tarifs applicables lors de la saison 2018 / 2019.

Il est proposé de s'aligner sur la décision prise par la Ligue et par conséquent de **ne pas modifier le montant des indemnités des Arbitres, Délégués et Observateurs en arbitrage pour la saison 2019 / 2020.**

Le Barème reste donc le suivant :

➤ **Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le compte du District des Yvelines en football à 11**

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage 46 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match, pour les arbitres et arbitres-assistants : 30 €
- pour les matches de U **16*** 25 €
- pour les matches de U **14*** 20 €

➤ **Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal**

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage 46 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40 minutes) 15 €

➤ **Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage opérant pour le compte du District des Yvelines**

- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage 46 €

➤ **Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives procédant aux contrôles d'éclairage des terrains aux fins de classement**

- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage 95 €

* modification liée à la modification des catégories des compétitions de jeunes

5 / LES FINANCES

➤ **le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2018 / 2019**

Le Comité de Direction fait le point sur la situation financière du District, telle qu'elle devrait se présenter à la fin de la saison 2018 / 2019.

Il est présenté aux membres du Comité une projection des comptes du District de la saison 2018 / 2019, arrêtés au 30/6/2019, étant rappelé que tout n'est pas encore complètement figé puisque la date de clôture de l'exercice, le 30/6, n'est pas encore atteinte.

Le **résultat d'exploitation** fait apparaître un **déficit estimé à 42 930 €**, montant qui est très inférieur à celui qui était prévu au Budget (**101 180 €**), et qui est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège (compte 68), qui représentent 71 000 €.

En ce qui concerne le **résultat global de l'exercice**, il est constaté un **déficit estimé à 33 730 €** (l'estimation était de **93 380 €**), et tient compte des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

➤ **le Budget prévisionnel de la saison 2019 / 2020**

Il est présenté aux membres du Comité le projet de Budget prévisionnel établi pour la saison 2019 / 2020.

Ce projet de Budget présente un **résultat d'exploitation négatif de 79 930 €** et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 96 3930€**, qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est sans incidence notable sur l'équilibre des finances du District puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 100 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

A noter que le projet de Budget pour la saison 2019 / 2020 comprend, au titre des Charges Exceptionnelles, une somme de 26 000 €, qui correspond au coût **que le Comité de Direction a décidé de mettre à la charge du District, des 305 tablettes** nécessaires au déploiement de la Feuille de Match Informatisée, à compter de la saison 2019 / 2020, à toutes les rencontres du Football d'Animation qui ne sont pas encore sous F.M.I..

Ce projet de Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Les documents nécessaires seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

Enfin, Mme Sandrine SANCHEZ fait le **point sur les relevés clubs arrêtés au 30 avril 2019**, transmis les 15 et 16/5 par mail sur l'adresse officielle (@lpiff.fr), et pour lesquels la **date limite de règlement est fixée au vendredi 31/5/2019**.

6 / MODIFICATION AUX STATUTS DU DISTRICT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON présente et commente le document qui a été établi - et qui leur a été transmis - qui expose le fondement de la modification qui est proposée aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts du District, relatif au nombre de voix qui sont attribuées aux clubs lors des Assemblées Générales en fonction de leur effectif de licencié(e)s.

Il souligne que la modification proposée a été élaborée dans le cadre d'une concertation avec les clubs et qu'elle a pour objectif d'accorder aux clubs possédant un gros effectif une représentativité accrue.

Le Comité adopte la proposition de modification ci-après à l'**article 12.2 des Statuts du District** :

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
12.2 - Nombre de voix Chaque club dispose au minimum de 2 voix. Il est attribué 1 voix supplémentaire : - par tranche complète de 10 licenciés, jusqu'à 100 licenciés, - par tranche complète de 100 licenciés, au-delà de 100 licenciés.	12.2 - Nombre de voix Chaque club dispose de 2 voix et il lui est attribué 1 voix supplémentaire : - par tranche complète de 20 licences, jusqu'à 300 licences, - par tranche complète de 40 licences, de 301 à 620 licences, - par tranche complète de 60 licences, de 621 à

	920 licences, - par tranche complète de 80 licences au-delà de 920 licences.
--	--

Le document de présentation sera adressé aux clubs dans les délais statutaires, l'objectif étant clairement que la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse intervenir en toute connaissance de cause.

Comme il est règle, cette proposition de modification sera soumise à la F.F.F. pour vérification de sa conformité aux Statuts-types, conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts-types des Districts.

7 / MODIFICATION AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Il est nécessaire de modifier les Règlements du District qui sont concernés par un certain nombre de nouveautés applicables à compter de la saison 2019 / 2020.

Il s'agit :

des nouvelles compétitions de jeunes

Il y a lieu d'adapter le Règlement Sportif et les Règlements d'épreuves de Jeunes (Championnats et Coupes) aux nouvelles catégories d'âge des compétitions (U 18, U 16 et U 14 au lieu de U 19, U 17 et U 15)

de la création du Championnat U 20 du District

Il y a lieu d'adopter le Règlement du Championnat U 20 organisé qui sera organisé par le District et de la Coupe des Yvelines U 20.

Le Règlement sera le même que celui des épreuves actuelles U 18, étant toutefois précisé que :

- . les épreuves U 20 ne sont ouvertes qu'aux U 19 et aux U 20,
- . les rencontres se dérouleront le dimanche à 15 H 00, avec la possibilité d'avancer les rencontres à 13 H 00 en cas d'indisponibilité des terrains du club recevant.

des conditions de participation des joueuses aux compétitions de Jeunes Féminines

Pour la saison 2019 / 2020, les compétitions Féminines Jeunes concerneront les catégories U 15 F et U 18 F et non plus les catégories U 16 F et U 19 F.

Il y a donc lieu d'adapter comme suit le Règlement Sportif et les Règlements d'épreuves (Championnats, Challenges et Coupes) aux nouvelles conditions de participation aux compétitions Féminines Jeunes :

. **Les compétitions U 15 F seront** ouvertes aux joueuses U 15 F et U 14 F, ainsi qu'aux joueuses licenciées U 13 F, dans la limite de 3 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. **Les compétitions U 18 F seront** ouvertes aux joueuses U 18 F, U 17 F et U 16 F, ainsi qu'aux joueuses licenciées U 15 F, dans la limite de 3 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Il n'y a **pas de changement pour les compétitions Seniors F.**

des horaires du samedi

Il a été constaté un manque de créneaux de pratique, le samedi, pour faire se dérouler dans de bonnes conditions les plateaux et les rencontres des U 7, U 9, « Fillofoot », U 11, U 11 F, U 13, U 13

F, U 15, U 16 F et Seniors F et cette difficulté est grandissante au vu de l'évolution importante du nombre de licencié(e)s de ces différentes catégories.

Les clubs rencontrent en outre des difficultés pour faire se dérouler les plateaux U 7 et U 9, du fait qu'il n'existe pas de créneaux exclusivement réservés à cette pratique, ce qui entraîne l'annulation de trop de plateaux.

Pour mémoire, les horaires du samedi sont actuellement les suivants :

Plateaux U 7*	9 H 30 / 10 H 45 ou 16 H 00 / 17 H 30) en
Plateaux U 9*	9 H 30 / 10 H 45 ou 16 H 00 / 17 H 30) alternance
Matches U 11	10 H 45 / 12 H 00
Matches U 13	14 H 00 ou 16 H 00
Plateaux U 11 F	11 H 00
Matches U 13 F	10 H 45
U 15	14 H 00
U 16 F et U 19 F	16 H 00
Seniors F	18 H 00

* L'organisation de plateaux U 7 et U 9 l'après-midi, où ne participent que peu de clubs, a pour conséquence de générer des déplacements importants ou des « redondances » fréquentes de composition des plateaux, car le nombre d'équipes U 7 et U 9 qui évoluent l'après-midi diminue chaque saison.

La réflexion qui a été menée a conduit à proposer au Comité de Direction quelques modifications.

Les horaires vont donc être modifiés comme suit à compter de la saison 2019 / 2020 :

Plateaux U 7*	9 H 30 / 11 H 00) en
Plateaux U 9*	9 H 30 / 11 H 00) alternance
Matches U 11**	11 H 00 / 12 H 30
Matches U 13	14 H 00 ou 16 H 00

* Il est prévu le regroupement des catégories U 7 et U 9 sur le créneau du samedi à 9 H 30, qui est actuellement privilégié par la grande majorité des clubs. Ce créneau sera réservé exclusivement à ces catégories, libérant ainsi les terrains pour réellement effectuer tous les plateaux de la saison.

** Le décalage de l'heure du début du 2^{ème} créneau du samedi matin, de 10 H 45 à 11 H 00, le rend plus adapté pour permettre de « finir » les plateaux U 7 et U 9 se déroulant juste avant.

A noter la création d'un **nouveau créneau de pratique à 12 H 30**, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités.

HORAIRES	samedi						dimanche		
	9h30	10h45	12h30	14h	16h	18h	9H30	13h	15h
HORAIRES ACTUELS	U7/U9	U11		U15	U7/U9		VET	U17	DAM
	plateaux filles	U11F(8)/13F		U13	U16F/U19F	SEF	CDM	U19	
NOUVEAUX HORAIRES	9h30	11h00	12h30	14h	16h	18h	9H30	13h	15h
HORAIRES PRINCIPAUX	U7	U11		U14			VET	U16	U20
	U9			U13			CDM	U18	DAM
HORAIRES DE DEROGATION			U11		U14			U20	U16
			U13/U14*		U13			DAM	U18

Modifications

Départitions

* 2ème horaire de dérogation

La question est soulevée de la pertinence de la fixation au samedi de 9 H 30 à 11 H 00 des plateaux U 7 et U 9, en alternance.

Il est souligné que jusqu'alors, ces es plateaux U 7 et U 9 pouvaient être organisés, au choix des clubs, soit sur le créneau 9 H 30 / 10 H 45, soit sur le créneau 16 H 00 /17 H 30, en alternance.

Mais il s'avère qu'actuellement, la très grande majorité des clubs utilise déjà exclusivement le créneau 9 H 30 / 10 H 45, qui passerait donc à 9 H 30 / 11 H 00.

La conséquence est que les clubs qui utilisent aujourd'hui le créneau 16 H 00 / 17 H 30 sont très peu nombreux, ce qui génère :

- soit des déplacements importants, car les clubs concernés se répartissent sur tout le territoire,
- soit des plateaux dont la composition est répétitive car ne concernant que les clubs qui se situent dans une même zone géographique.

Tout changement suscite de la réticence, mais il apparaît clairement que la solution proposée entraîne plus d'avantages que d'inconvénients.

Par ailleurs, il y avait lieu de s'interroger sur les **horaires des compétitions féminines** d'une part, pour répondre à l'augmentation du nombre d'équipes et d'autre part, pour faciliter la promotion du Football Féminin.

La question des horaires des compétitions féminines a été évoquée le 16/5, lors d'une réunion organisée au siège du District avec les clubs concernés, mais il est apparu que les clubs n'étaient pas demandeurs de changements, sauf pour ce qui est de la **catégorie U 15 F**.

Pour cette catégorie, il est ressorti que l'horaire de 12 H 30 permettrait aux joueuses Seniors F qui encadrent des équipes de jeunes de concilier leurs activités d'encadrantes et de joueuses.

Il sera donc procédé à un sondage auprès des clubs concernés pour recueillir leur avis en ce qui concerne cet horaire :

- 12 H 30
- 14 H 00
- 16 H 00

des compétitions Futsal du District (Championnat et Coupe Senior)

Il y a lieu, après la concertation qui a eu lieu avec les clubs Futsal Yvelinois, de traduire dans les Règlements d'épreuves du Futsal les modifications ci-après, qui ne concernent que les épreuves Seniors :

➤ Championnat et Coupe des Yvelines :

. obligation pour les joueurs d'être titulaires d'une licence Futsal,

➤ Coupe des Yvelines Futsal :

. engagement automatique,

. engagement réservé aux équipes participant aux Championnats Futsal du District,

. possibilité d'engager plusieurs équipes d'un même club, avec mise en place d'une réglementation visant à préserver les équipes inférieures et prévoyant que 2 équipes d'un même club ne peuvent se qualifier pour la Finale,

. matches à élimination directe.

du mode de paiement des indemnités des Arbitres du District

Il y a lieu de modifier comme suite le Règlement Sportif du District pour tenir compte de la décision prise le 10/4 par le Comité quant à la mise en œuvre du nouveau mode de paiement des indemnités des Arbitres dirigeant des matches des compétitions du District.

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
---------------------	------------------------------

Article 17 ARBITRAGE - MATCH OFFICIEL

1) Dans la mesure du possible, les matches officiels seront dirigés par des arbitres officiels ou le cas échéant, par des arbitres de club, désignés par la Commission de District de l'Arbitrage.

Le Statut de l'arbitre de club figure en annexe 8.

Dans tous les cas, le club recevant doit régler en espèces ou par chèque tiré sur le compte du club, et émis à l'ordre de l'Arbitre, avant la rencontre, l'indemnité due aux officiels ou aux arbitres de club, contre remise par ces derniers d'un justificatif, sur lequel figure la somme due.

En cas de forfait, les frais de déplacement de l'arbitre seront mis à la charge du club dont l'équipe sera déclarée forfait.

Les arbitres étant convoqués par Internet, les clubs ont la possibilité de consulter la désignation par l'intermédiaire du site Internet du District ou du logiciel Footclubs.

Pour les jeunes arbitres officiels mineurs, le club recevant doit régler l'indemnité en espèces

Les candidats-arbitres et les arbitres de club désignés officiellement reçoivent la même indemnité que les officiels et celle-ci est versée dans les mêmes conditions.

Dans le cas où c'est le club visiteur qui a demandé au District la désignation d'un arbitre, les frais d'arbitrage seront portés, par le District, au débit du club demandeur et au crédit du club recevant.

Article 17 ARBITRAGE - MATCH OFFICIEL

1) Dans la mesure du possible, les matches officiels seront dirigés par des arbitres officiels ou le cas échéant, par des arbitres de club, désignés par la Commission de District de l'Arbitrage.

Le Statut de l'arbitre de club figure en annexe 8.

Les arbitres étant convoqués par Internet, les clubs ont la possibilité de consulter la désignation par l'intermédiaire du site Internet du District ou du logiciel Footclubs.

Les indemnités dues aux arbitres sont, sauf exception, à la charge du club recevant.

Dans le cas où c'est le club visiteur qui a demandé au District la désignation d'un arbitre, les frais d'arbitrage seront portés, par le District, au débit du club demandeur et au crédit du club recevant.

Les candidats-arbitres et les arbitres de club désignés officiellement reçoivent la même indemnité que les officiels et elle est versée dans les mêmes conditions.

En cas de forfait, les frais de déplacement de l'arbitre sont mis à la charge du club dont l'équipe sera déclarée forfait.

Les indemnités dues aux arbitres leur sont versées mensuellement par le District, par voie de virement bancaire.

Le District donne connaissance aux clubs, chaque mois, de la liste des indemnités d'arbitrage dues au District au titre de leurs rencontres du mois précédent.

Le remboursement de ces indemnités au District intervient par la voie de prélèvement mensuel sur le compte bancaire des clubs, tout au long de la saison, d'un acompte d'un montant fixe établi sur une estimation annuelle des indemnités à la charge des clubs.

Le club qui refuse d'autoriser ce prélèvement mensuel a l'obligation, au plus tard le jeudi suivant les rencontres, de verser au District le montant des indemnités qui sont avancées en son nom par le District. En cas de non-paiement dans ce délai, le club est passible d'une amende fixée à l'annexe 2 au présent Règlement Sportif.

En cas de rejet d'un prélèvement, le club concerné a l'obligation de s'acquitter de la somme due dans un délai de 8 jours à compter de ce rejet et encourt une amende fixée à l'annexe 2 au présent Règlement Sportif.

Une amende fixée à l'annexe 2 au présent

	<p><i>Règlement Sportif est en outre appliquée au club qui ne s'acquitterait pas de la somme due dans ce délai.</i></p> <p><i>Il est procédé, en fin de saison, à une régularisation des sommes dues par les clubs, le solde étant, selon le cas, remboursé au club, ou prélevé sur son compte bancaire ou porté au crédit de son compte club au District.</i></p>
--	--

🚩 du recours à la Feuille de Match Informatisée pour les rencontres du Football d'Animation

Il y a lieu de modifier l'Annexe 11 au Règlement Sportif du District pour prévoir que, désormais, l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est également obligatoire :

. pour les compétitions à 7,

. pour les rencontres du Football d'Animation, des U 10 / U11 aux U 12 / U 13.

Toutes ces modifications réglementaires sont adoptées par le Comité de Direction.

Elles seront présentées aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 15/6, à titre d'informations, ainsi que **les modifications qui sont à apporter aux statuts du District et qui résultent des modifications apportées par l'Assemblée Fédérale aux statuts-types des Districts.**

8 / L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT DU 15/6/2019, A CHEVREUSE

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales (Extraordinaire et Ordinaire) du District du 15/6, à CHEVREUSE, qui sera publié dans le N° 1 613 du journal numérique « Yvelines Football » du 28/5 et transmis aux clubs dans les délais statutaires :

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs et remise des bulletins de vote

🚩 Assemblée Générale Extraordinaire

Propositions de modifications aux Statuts du District

🚩 Assemblée Générale Ordinaire

1 / Election de membres du Comité de Direction :

. au titre du Médecin, en remplacement du Dr Daniel BISSONNET, démissionnaire,

. au titre des membres indépendants, en remplacement de M. Christian MEYER, démissionnaire,

2 / Allocution du Président

3 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2018

4 / Rapport moral de la saison 2018 / 2019

5 / Présentation du Compte prévisionnel de la saison 2018 / 2019

6 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel pour la saison 2019 / 2020

7 / Résultat de l'élection de membres du Comité de Direction

8 / Informations aux clubs

- Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts

- Les nouvelles compétitions de jeunes

- La création par le District d'un Championnat U 20

- Les conditions de participation aux compétitions de Jeunes Féminines

- Les horaires du samedi

- Les compétitions Futsal du District (Championnat et Coupe Senior)

- Le mode de paiement des indemnités des Arbitres du District

- Le recours à la Feuille de Match Informatisée pour les rencontres du Football d'Animation

9 / Questions écrites posées par les clubs

10 / Remise de récompense au titre du « Carton Vert »

9 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental et M. Gérard DACHEUX font un **point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

➤ FORMATIONS

✓ Module U 9, du 23 au 24/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

18 inscrits / 17 présents, dont 1 femme / 13 clubs

✓ Module U 11, du 25 au 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

18 inscrits / 17 présents, dont 1 femme / 13 clubs

✓ Module U 9, du 23 au 24/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

16 inscrits / 13 présents / 11 clubs

✓ Module U 9, du 25 au 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

18 inscrits / 16 présents, dont 1 femme / 13 clubs

Les 2 modules U 9 et U 11 se sont déroulés en parallèle au siège du District et au stade de la Coudre, sans problème de logistique.

Cette organisation est l'adaptation au nombre important de candidats, mais il faut regretter l'absence de certaines personnes.

✓ Module U 13, du 2 au 3/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

18 inscrits / 16 présents / 16 clubs

✓ Certification C.F.F. 1, du 27/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

19 candidats de 17 clubs

12 ont validé les 2 épreuves et sont certifiés, 5 ont validé une seule épreuve et 2 n'ont rien validé.

➤ PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ Détection U 13 G (nés en 2006) :

2 joueurs licenciés au F.C. MANTOIS 78 et au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN intégreront l'I.N.F. la saison prochaine et 4 ou 5 autres du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN seront en Préformation au club professionnel.

✓ Détection U 14 G (nés en 2005) :

2 joueurs du F.C. MANTOIS 78 et du F.C. VERSAILLES 78 devraient faire partie de la sélection régionale et participer à l'Interligues à REIMS, du 14 au 16/6.

✓ Détection U 15 G (nés en 2004) :

En plus des joueurs en Préformation au PARIS SAINT-GERMAIN, un joueur de la sélection des Yvelines, section Amateur du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, a participé à l'Interligues U 15 avec la sélection régionale Avenir.

✓ **Détection U 12 F (nées en 2007) et U 13 F (nées en 2006) :**

Le Centre de perfectionnement continue et on entrevoit une certaine progression des joueuses.

La participation d'un spécialiste gardien de but (V. LECLERC, de BAILLY-NOISY) est appréciable et appréciée.

✓ **Détection U 14 F (nées en 2005) :**

4 joueuses du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN et une de l'U.S. YVELINES devraient participer à l'Interligues à REIMS, du 14 au 16/6.

✓ **Détection U 15 F (nées en 2004) :**

Suite aux Interligues U 15 F, 1 joueuse de FONTENAY-LE-FLEURY est convoquée à un stage national. Elle sera accompagnée par 4 joueuses du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN.

Agenda

En plus de la certification du samedi 1^{er}/6, à FONTENAY-LE-FLEURY, il a été ajouté une autre certification le samedi 29/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, certification qui est déjà complète.

Il est donc envisagé une date de certification dès fin septembre, auquel cas les clubs seront prévenus si possible à la mi-juin, sachant qu'il y a déjà une bonne dizaine de candidats en attente et que d'autres se sont manifestés.

8 / L'ARBITRAGE

Il est tout d'abord rappelé que c'est un Arbitre Yvelinois, **Gabriel HENRY**, Jeune Arbitre de la Fédération, **du VOISINS F.C.**, qui a dirigé, le samedi 27/4 au Stade de France, la **Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole** en lever de rideau de la Finale de la Coupe de France.

Gabriel HENRY, âgé de 20 ans, a **débuté l'arbitrage dans le District des Yvelines**, après avoir été formé en octobre 2014 par la Commission de District de l'Arbitrage.

Il a été nommé Espoir par la Commission Fédérale des Arbitres, afin de pouvoir devenir Arbitre Fédéral 4 en fin de saison prochaine.

Avec les candidatures de Félicien GAZON et Steven LLEWELLYN, le District des Yvelines pourra peut-être compter 3 Fédéraux 4 de plus en juillet 2020.

Il est indiqué que **la réunion de fin de saison des Arbitres** se tiendra le vendredi 21/6, au siège du District.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque ensuite sa **rencontre avec avec le Bureau de l'U.N.A.F. 78**, le 14/5.

Enfin, **un certain nombre de Lois du jeu ont été modifiées** par l'International Football Association Board (I.F.A.B.).

Il conviendra donc de mettre en place une information des Arbitres et des clubs, avant le début de la saison 2019 / 2020.

11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Le Comité décide qu'il sera, à compter de la saison 2019 / 2020, **recouru à la Feuille de Match Informatisée pour les matches des U 10 / U 11 et U 12 / U 13**

Cela nécessitera **l'attribution aux clubs de tablettes** dont le nombre est estimé à 305, ce qui représente une dépense de 26 000 €.

Le Comité se réjouit de pouvoir faire en sorte que, comme déjà évoqué précédemment lors de l'examen du projet de Budget prévisionnel de la saison 2019 / 2020, **le coût de ces tablettes soit financé par le District** et ne soit donc pas facturé aux clubs.

La somme nécessaire, soit 26 000 €, est en effet inscrite au projet de Budget prévisionnel de la saison 2019 / 2020.

Par ailleurs, il est noté qu'à ce jour, les clubs participant au **Critérium Régional U 13** ne savent toujours pas s'il s'agira, la saison prochaine, d'une **pratique à 8 ou à 11**.

12 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est rappelé que :

- la **Journée du Football Féminin** se déroulera le samedi 1^{er}/6, au stade Guy Boniface, à ELANCOURT, avec les **Finales des Coupes des Yvelines Féminines Seniors à 11 et à 7, et U 16 F à 7**,

- il avait été expressément demandé à la Commission de District de l'Arbitrage de faire en sorte que toutes les Finales des Coupes des Yvelines Féminines soient **arbitrées par des Arbitres Féminines**.

Mme Fatna JDANI indique qu'elle **ne pourra être présente lors de la Journée du Football Féminin**, du fait qu'elle a été désignée par la Ligue, en qualité de Déléguée, sur les Finales des Coupes de Paris-Ile de France Crédit Mutuel Féminines qui se dérouleront les 1^{er} et 2/6/2019 à CERGY-PONTOISE.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON dit **vivement regretter que Mme Fatna JDANI**, en sa qualité de membre du Comité de Direction du District des Yvelines, **n'ait pas cru devoir donner priorité à sa présence, le 1^{er}/6, lors de la Journée du Football Féminin organisée par District dont elle fait partie**.

Sont également évoquées :

- la **rencontre avec les clubs Yvelinois qui participent aux compétitions Féminines, qui s'est tenue** le 16/5, au siège du District,

- les **Animations « Au cœur des Villes »** qui se sont déroulées ou devraient se dérouler dans plusieurs villes des Yvelines (MARLY-LE-ROI, COIGNIERES, VIROFLAY, PORT-MARLY, ELANCOURT, CHANTELOUP-LES-VIGNES, MANTES-LA-JOLIE, LES MUREAUX et SARTROUVILLE).

Enfin, il est indiqué que le District aura le plaisir d'offrir aux 36 clubs qui participent à ses compétitions féminines et qui concourent ainsi activement au développement du Football Féminin dans les Yvelines, **2 packs permettant l'accès au Parc des Princes pour assister au match FRANCE / COREE DU SUD**, le vendredi 7/6 (match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine « *France 2019* »), puis à 2 autres matches, les jeudi 13 et mercredi 19/6.

La remise de ces packs est programmée le mardi 28/5, au siège du District.

Enfin, il est indiqué que le **plateau « Fillofoot » régional** aura lieu le samedi 22/6/2019, au Parc Léo Lagrange, 33, rue Léo Lagrange à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS.

13 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Le Comité avait été informé, lors de sa réunion du 13/3, du contenu de la réunion tenue le 5/2 avec les clubs Futsal Yvelinois et des propositions qui ont été faites à cette occasion.

A la suite de cette concertation, qui s'était avérée très fructueuse, le Comité de Direction du District a décidé, lors de sa réunion du 10/4/2019, de modifier les conditions de la pratique du Futsal pour les compétitions Seniors du District et les Règlements correspondants viennent d'être modifiés.

Une nouvelle réunion se tiendra avec les clubs Futsal Yvelinois le 5/6, au siège du District.

Reste en effet à aborder, avec les clubs, la question du **montant global de l'indemnité versée aux Arbitres** lors des rencontres de Championnat.

14 / LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

M. Ali SAHALI fait le point en ce qui concerne les Labels de la saison 2018 / 2019

La clôture des inscriptions est effective depuis le 31/1/2019 pour les candidatures au Label Jeunes et au Label des Ecoles Féminines de Football.

❖ **Le Label Jeunes :**

7 clubs ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis.

Après examen des dossiers et des critères incontournables, 4 dossiers ont été retenus comme éligibles et pouvant prétendre à la Labellisation :

- **E.S. GUYANCOURT** : dossier déposé le 31/1/2019
Club Labellisé saisons 2016/2019 au niveau « Espoir »
Visites effectuées les 30/4 et 09/5/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Excellence »
- **A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX** : dossier déposé le 28/1/2019
Club Labellisé saisons 2016/2019 au niveau « Espoir »
Visites effectuées les 10/4 et 16/5/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Espoir »
- **A.S. MAUREPAS** : dossier déposé le 29/1/2019
Nouvelle candidature au niveau « Espoir »
Visites effectuées les 3/4 et 10/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Espoir »
- **RAMBOUILLET 78 F.C.** : dossier déposé le 21/1/2019
Nouvelle Candidature niveau « Elite »
Visites effectuées les 8/4 et 7/5/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Excellence »

Le Comité de Direction valide ces 4 candidatures.

Après examen des dossiers et des critères incontournables et cumulables, 3 dossiers n'ont pas été retenus comme éligibles et pouvant prétendre à la Labellisation :

- HOUILLES A.C. Club Labellisé saisons 2016/2019 au niveau « Espoir »
- MAGNY 78 F.C.
- F.O. PLAISIROIS

Enfin, 2 clubs ont déposé un dossier de candidature **hors délai** :

Après examen des dossiers et des critères incontournables, aucun des dossiers n'a été retenu comme éligible et pouvant prétendre à la Labellisation :

- A.S.C. VELIZY : dossier déposé le 2/2/2019
- FOURQUEUX O.M.S. FOOTBALL : dossier déposé le 4/3/2019

❖ **Le Label des Ecoles Féminines de Football :**

10 clubs ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis.

Après examen des dossiers et des critères incontournables, 4 dossiers ont été retenus comme éligibles et pouvant prétendre à la Labellisation :

- **U.S. CARRIERES-SUR-SEINE** : dossier déposé le 30/1/2019 :
Club Labellisé saisons 2017/2019 au niveau « Bronze »
Visite effectuée le 3/4/2019
Proposition de labellisation au niveau « Bronze »
- **E.S. GUYANCOURT** : dossier déposé le 31/1/2019
Club Labellisé saisons 2017/2019 au niveau « Bronze »
Visite effectuée le 30/4/2019
Proposition de labellisation au niveau « Bronze »
- **A.S. POISSY** : dossier déposé le 31/1/2019 :
Club Labellisé saisons 2017/2019 au niveau « Or »
Visite effectuée le 3/4/2019
Proposition de labellisation au niveau « Or »
- **RAMBOUILLET 78 F.C.** : dossier déposé le 28/1/2019
Club Labellisé saisons 2018/2021 au niveau « Bronze »
Visite effectuée le 8/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Or ».
- **C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE** : dossier déposé le 16/1/2019
Club Labellisé saisons 2018/2021 au niveau « Bronze »
Visite effectuée le 23/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Argent »
- **VOISINS F.C.** : dossier déposé le 31/1/2019
Club Labellisé saisons 2017/2019 au niveau « Bronze »
Visite effectuée le 17/4/2019.
Proposition de Labellisation au niveau « Argent »
- **CONFLANS F.C.** : dossier déposé le 21/1/2019
Nouvelle candidature au niveau Argent
Visite effectuée le 10/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Bronze »
- **MAGNY 78 F.C.** : dossier déposé le 30/1/2019
Nouvelle candidature au niveau « Argent »
Visite effectuée : le 9/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Bronze »
- **A.S. MAUREPAS** : dossier déposé le 29/1/2019
Nouvelle candidature
Visite effectuée le 3/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Bronze »
- **F.C. VERSAILLES 78** : dossier déposé le 17/1/2019
Nouvelle candidature au niveau « Or »
Visite effectuée le 17/4/2019
Proposition de Labellisation au niveau « Argent »

2 clubs ont déposé un dossier de candidature **hors délai**.

Après examen, un des dossiers a été retenu comme éligible et pouvant prétendre à la Labellisation :

- **A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX** : dossier déposé le 14/2/2019 :
Club labellisé saisons 2017/2019 au niveau « Argent »
Visite effectuée : le 10/4/2019
Proposition de Labellisation niveau « Argent ».

Le Comité de Direction valide ces 11 candidatures.

L'autre dossier déposé hors délai ne valide pas les critères incontournables et donc n'a pas été retenu comme éligible et pouvant prétendre à la Labellisation :

A.S.C. VELIZY : dossier déposé le 2/2/2019
Nouvelle candidature au niveau « Bronze »
Candidature non éligible

Tant pour le « Label Jeunes » que pour le Label des Ecoles Féminines de Football, la Commission Régionale de Labellisation se réunira le 27/5, au siège de la Ligue, pour examiner les candidatures émanant de chaque District et valider celles qui seront ensuite transmises, après approbation du Comité de Direction de la Ligue, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution du Label.

15 / L'AIDE DE L'EX-CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) POUR 2019

Le Comité avait été informé, le 13/3, de la création de l'**Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive**, qui se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) et à divers services et Commissions de la Direction des Sports et de l'I.N.S.E.P..

La F.F.F. a fait le choix de s'inscrire, dès cette année 2019, dans l'expérimentation d'un nouveau mode de gestion des crédits de la part territoriale du C.N.D.S. (hors emploi et apprentissage) par les Fédérations volontaires et leurs organes décentralisés, avant une généralisation à toutes les fédérations en 2020.

Le mode de gestion des dossiers de subventions des clubs, des Districts et des Ligues régionales a été élaboré avec les équipes de l'Agence Nationale du Sport et des informations ont été communiquées lors de la réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur le samedi 11/5 ainsi qu'à l'occasion du rassemblement des Directeurs de Ligue du 14/5.

A noter que lors de la réunion des Collèges, il a été indiqué que la F.F.F. avait reçu **l'assurance que le montant attribué à la F.F.F. en 2019 ne serait pas inférieur au montant global attribué en 2018 par le C.N.D.S. à la discipline Football.**

Sans attendre la diffusion de la lettre de cadrage précisant les conditions d'organisation du dispositif, il a été organisé une campagne de formation à l'outil de gestion actuel du C.N.D.S. (Le Compte Asso PSF), sous forme de webinaire* les 14, 17 et 21/5.

La F.F.F. a ensuite diffusé le 20/5, les informations nécessaires au lancement de la campagne de demande de subvention sur le dispositif « Projet Sportif Fédéral » ainsi qu'un document de présentation du dispositif et un guide d'accompagnement de l'Agence Nationale du Sport relatif à l'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso ».

Un mail sera adressé par la F.F.F. à tous les clubs, lançant officiellement auprès d'eux la campagne de demande de subvention et les informant de la vision stratégique de la F.F.F..

L'outil de gestion devait être opérationnel le 22/5, date de communication des codes d'identification nécessaires au dépôt des dossiers (code relatif au projet sportif F.F.F.) qui sera également communiqué aux clubs via le mail F.F.F..

La F.F.F. se charge également de communiquer le montant des enveloppes régionales, la procédure de traitement par les instances fédérales ainsi que le code administrateur pour consultation de l'outil.

L'attention des clubs est appelée sur les **conditions d'éligibilité des dossiers**, étant noté que les seuls projets éligibles sont ceux qui correspondront aux thématiques prioritaires du plan de développement fédéral, à savoir :

- le renforcement de l'engagement dans le football,
- le développement de l'offre de pratiques,
- le renforcement du rôle socio-éducatif du football,
- le développement de la structuration des clubs,
- le recrutement et fidélisation des Educateurs et des Arbitres.

La date de limite de dépôt des dossiers de demande de subvention a été fixée au **samedi 15/6/2019, délai de rigueur.**

Il est rappelé à nouveau, pour mémoire, qu'en 2018 :

- le Football Yvelinois a obtenu, du C.N.D.S., **92 000 €**, dont 63 000 € pour les clubs et 29 000 € pour le District.
- au titre des emplois, ce sont **54 100 €** qui ont été obtenus, dont 34 600 € pour les clubs Yvelinois et 19 500 € pour le District.

*(*un webinaire est une réunion interactive de type séminaire faite via Internet, dans un but de travail collaboratif ou d'enseignement à distance)*

16 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

- **Le District** comptait, au 15/5/2019, **41 545 licencié(e)s**, soit **1 727 de plus** qu'à la fin de la saison 2017 / 2018 (39 818).

L'augmentation du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc **4,34 %**.

Le **Football Féminin** est en forte augmentation (+ 10,82 %), puisqu'on constate 2 181 licenciées, contre 1 968 à la fin de la saison 2017 / 2018, 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017, 1 609 à la fin de la saison 2015 / 2016, 1 397 à la fin de la saison 2014 / 2015 et 972 à la fin de la saison 2013 / 2014.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 1 675 licencié(e)s, soit **+ 10,05 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en hausse :

+ 3,41 % pour les Dirigeant(e)s (3 795 contre 3 670 à la fin de la saison 2017 / 2018, 3 753 à la fin de la saison 2016 / 2017, 3 782 à la fin de la saison 2015 / 2016 et 3 893 à la fin de la saison 2014 / 2015),

+ 5,87 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux (721, contre 681 à la fin de la saison 2017 / 2018 et 705 à la fin de la saison 2016 / 2017).

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licencié(e)s**

- De son côté, **la Ligue** comptait au 15/5/2019, **280 417 licencié(e)s**, soit 12 459 de plus qu'à la fin de la saison 2017 / 2018 (267 958).

L'augmentation globale est de **4,65 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **261 670 licencié(e)s**.

17 / PROLONGATION DE L'ACTIVITE D'UN GROUPEMENT DE CLUBS DE JEUNES

Il est rappelé au Comité que l'U.S. MARLY-LE-ROI et l'A.S. LOUVECIENNES avaient créé, à compter de la saison 2015 / 2016, pour une durée de 4 saisons, un **Groupement de clubs de jeunes intitulé « UNION LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI F.C. »**, pour les catégories U 12 à U 19 et qu'ils avaient ensuite été rejoints par le C.S. PORT-MARLY.

Il est maintenant prévu la prolongation du Groupement, pour une nouvelle durée de 4 saisons, mais sans l'A.S. LOUVECIENNES, qui ne souhaite plus en faire partie, avec, comme clubs constituants, **l'U.S. MARLY-LE-ROI et le C.S. PORT-MARLY**, sous l'appellation « **MARLY 78 F.C.** »

Ce Groupement concernera les catégories U 14 à U 18, donc toutes les catégories de Jeunes, hors le Football d'Animation.

Le Comité de Direction émet un **avis favorable à la prolongation, dans ces conditions, de ce Groupement de clubs de jeunes**, étant rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F., la compétence pour la décision finale appartient au Comité de Direction de la Ligue.

Le Comité est d'avis **d'attribuer les droits sportifs de toutes les équipes du Groupement « UNION LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI F.C. »** au nouveau Groupement « **MARLY 78 F.C.** », dès lors que :

- lors de la création du Groupement « **UNION LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI F.C.** » :

. l'A.S. LOUVECIENNES n'a « apporté » au Groupement qu'une seule équipe, celle de U 19, et aucune équipe de catégorie U 17 ou de U 15,

. l'équipe de U 19 de l'U.S. MARLY-LE-ROI évoluait en 1^{ère} Division et celle de l'A.S. LOUVECIENNES évoluait en 2^{ème} Division,

- l'équipe évoluant en 2^{ème} Division du Championnat U 19 a ensuite déclaré forfait général et ne s'est depuis plus réengagée,

- parmi l'effectif du Groupement « **UNION LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI F.C.** », seuls 9 joueurs sont licenciés à l'A.S. LOUVECIENNES (5 de catégorie U 15 et 6 de catégorie U 17).

Par ailleurs, l'UNION LOUVECIENNES MARLY-LE-ROI F.C. a, comme il est de règle, fait parvenir au District son Bilan de la saison 2018 / 2019 (nombre de licenciés par catégories, nombre d'équipes, évolution des effectifs, formation d'Educateurs, résultats sportifs, perspectives sur la saison suivante, etc.).

Le Comité de Direction prend acte de ce bilan, qui sera transmis à la Ligue.

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le vendredi 24/5, au siège du District : **Réunion des clubs, préparatoire à la Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le lundi 27/5, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation**
- ✓ le samedi 1^{er}/6, à ELANCOURT : **Journée du Football Féminin**

- ✓ le lundi 3/6 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) et du Club Asso Emploi :
 - . le mardi 4/6, à CHANTELOUP-LES-VIGNES, sur le thème : « **Tout ce que vous devez savoir sur le R.G.P.D. (Règlement général de la protection des données)** »
 - . le mardi 11/6, à TRAPPES, sur le thème : « **Mieux communiquer pour construire ensemble (la communication non violente, l'O.S.B.D. : Observation, Sentiment, Besoin, Demande)** »
- ✓ le mercredi 5/6, au siège du District : **Réunion des clubs Futsal Yvelinois**
- ✓ le jeudi 6/6, au siège du District : **Réunion de préparation, avec les clubs finalistes, des Finales des Coupes des Yvelines**
- ✓ le vendredi 7/6, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**
- ✓ le samedi 8/6, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ du 12 au 15/6, à VALENCIENNES (Nord) : **Stage inter-ligues des Conseillers Techniques**
- ✓ le jeudi 13/6, au siège du District : « **Soirée des Champions** » du District (au cours de laquelle le District adressera ses félicitations à tous les clubs dont une équipe a terminé 1^{ère} de son groupe de Championnat. Un souvenir leur sera remis pour symboliser leur excellent résultat, notamment pour les équipes déclarées Championnes des Yvelines)
- ✓ le vendredi 14/6, à ELANCOURT : **2^{ème} Rassemblement Départemental des Ecoles Élémentaires participant à l'opération « FOOT A L'ECOLE »**

Plusieurs niveaux de classes seront représentés (classes de CE.1 / CE.2 & classes de CM.1 / CM.2). Plus de 200 participants sont attendus.
- ✓ le samedi 15/6, à L'ISLE ADAM (Val d'Oise) : **Finale Régionale U 11**
- ✓ le lundi 17/6 : **2^{ème} réunion avec la Direction départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et Mme le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, à propos de la création d'un Espace Réparation**

Cette réunion fera suite à celle qui s'était tenue le 7/3 avec M. Vincent LESCLOUS, qui était alors le Procureur de la République de Versailles, en vue de la mise au point de la convention à intervenir à ce sujet et de proposer la composition de la future Commission « Espace Réparation 78 » et le circuit de fonctionnement de cette Commission.
- ✓ le vendredi 21/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**
- ✓ le vendredi 21/6, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **15^{ème} Edition du Rassemblement Départemental des Sections Sportives Scolaires spécialité « Football »**
- ✓ le samedi 22/6, au Parc Léo Lagrange, 33, rue Léo Lagrange à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS : **Plateau « Fillofoot » régional**
- ✓ le dimanche 23/6, au siège de la F.F.F. : **Stage national des Présidents de Commissions de District de l'Arbitrage**
- ✓ le samedi 29/6, à CLAIREFONTAINE : **Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le samedi 29/6 : **Inauguration du terrain de football synthétique du stade Gaston de Chirac à TRIEL-SUR-SEINE**

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean VESQUES revient sur la question du **Challenge des + de 45 ans**, pour lequel il apparaît que trop de rencontres ne se sont pas disputées.

M. Gérard DACHEUX rappelle que, lors de la réunion du Comité du 13/3, il avait effectivement été constaté un **nombre trop important de rencontres non jouées**, ce qui avait conduit la Commission à demander aux clubs de se mettre d'accord sur de nouvelles dates.

Il rappelle qu'une réunion a été organisée le 8/4, au siège du District, avec les clubs engagés, l'objectif étant de faire un bilan, de parler des perspectives et des souhaits des clubs, de répondre aux diverses questions et d'apporter des améliorations pour la saison prochaine.

Cette réunion avait en outre permis de faire le point quant au déroulement du Challenge, dont **l'organisation est unanimement appréciée** et dont il est souhaité qu'il perdure, dans le cadre du Règlement actuel, mais avec de la souplesse.

Il est également rappelé qu'il est espéré qu'un plus grand nombre de clubs s'engagent afin d'arriver, dans l'avenir, à deux poules géographiques.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 27 juin 2019, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.